

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 NOVEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Commissariat de police
– Réaménagement de
l'accueil et de bureaux –
Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de
déposer un permis de
construire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 novembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

N° DE DOSSIER : 11 G 03

OBJET : COMMISSARIAT DE POLICE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE BUREAUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les locaux du rez-de-chaussée du commissariat central de police sont situés 19 rue de Pontoise dans un immeuble qui appartient à la Ville. Ces locaux doivent être réaménagés pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des fonctionnaires de police.

Afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, deux rampes vont être créées pour permettre l'accès à chaque aile du bâtiment. Tous les bureaux recevant du public (accueil, bureau du chef de poste, local fouille, local intendance, bureaux des plaintes) vont être réaménagés et rénovés. Ces travaux entraînant des changements d'affectation de locaux et des modifications de façades, un permis de construire doit être déposé.

Afin de mener à bien cette opération et lancer les procédures administratives réglementaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

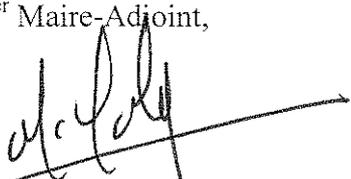
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération,
- signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines